

**Objectifs de la formation :**

Cette formation initiale permet au salarié d'intervenir de manière efficace face à une situation d'accident au travail. De mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

**DOMAINE:**

Sécurité réglementaire.  
CDT Art. R4224-15 et R4224-16

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident au travail  
Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques dans son entreprise

**PUBLIC VISE:**

tout salarié, tout poste confondu.

**PRE-REQUIS:**

Lire et comprendre le français

**EFFECTIF:**

4 à 10 personnes imposé par le référentiel (possibilité d'aménagement codifié par le référentiel)

**DUREE:**

12 heures de face à face pédagogique sur 2 journées consécutives ou non

**DATES:**

A définir 3 semaines à minima avant le début de la session (délai réglementaire de déclaration CARSAT)

**TARIF:**

1340 € Non assujettis à T.V.A couvrant l'ensemble des frais pédagogiques pour un groupe

**PROFIL FORMATEUR (TRICE)**

Nos intervenants SST sont à jour de leur certification INRS.  
Ils sont spécialisés en Soins d'urgence à la Personne et en prévention en entreprise.

**LIEUX:**

Dans vos locaux

**CONTENUS PEDAGOGIQUES**

**Première journée**

Le cadre juridique de son intervention

Situer son rôle SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise  
Contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention  
Informers les personnes désignées dans l'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situations dangereuses

Réalisation d'une protection adaptée

Examiner la(les) victime(s) avant/ et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à atteindre  
Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise  
Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

**Seconde journée**

secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

atelier pratiques de mises en situation de secours (simulations, questionnements, reformulation et réalisation des gestes en ateliers. Epreuve certificative. Bilan.

**METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES**

100% de face à face pédagogique, alternance d'apports théoriques et de mises en pratique. Formation participative et interactive.  
Un aide mémoire INRS est offert à chaque stagiaire.  
Ordinateur et video projecteur  
Mannequins (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur et des accessoires de mise en situation (maquillage, protections hygiéniques...). Plan d'intervention INRS.

**MODALITES D'EVALUATION**

L'acquisition des compétences est évaluée de manière somatisée tout le long de la formation par des différents moyens (questionnement oral, écrit, mise en situation...).  
L'évaluation finale des compétences se fait suivant les conditions codifiées par le référentiel INRS.

**MODALITES VALIDATION**

La validation de l'épreuve finale permet l'obtention du certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » délivré par l'INRS d'une validité de deux ans.  
La prolongation de cette validité est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » (recyclage) de 7 heures tous les 24 mois.

Une attestation de fin de formation est délivrée individuellement.